

COVOITURAGE ET FRAIS DE TRANSPORT

RECOMMANDATIONS ADOPTEES PAR LE COMITE DIRECTEUR.

*Préambule : Dans le cadre de la Charte Eco-citoyenne signée avec la Municipalité de Dijon, le comité directeur encourage l'organisation de sorties utilisant des moyens de transport collectifs (Divia, Transco, TER,...), bicyclettes...
Lorsque l'utilisation de véhicules motorisés est indispensable, il est recommandé de pratiquer le covoiturage. Qui dit covoiturage dit aussi frais liés au véhicule.*

I - TRANSPORT ELOIGNE AVEC DES FRAIS ANNEXES.

La proposition de tarif a été fixée principalement pour les transports longs avec des frais d'autoroute parfois importants.

Le Comité Directeur recommande un tarif kilométrique du covoiturage hors frais annexes (péage, vignette, parking, ...) de **0,35 €/km**.

A trajet équivalent, le coût du transport sera partagé de façon égale entre tous les véhicules quel que soit la répartition des passagers :

(Km parcourus x 0,35 € + frais annexes) x véhicule / nb de participants.

Il est impératif que le coût approximatif du transport soit communiqué aux participants par l'organisateur de la sortie lors de la réunion de préparation ou avant le départ pour les sorties à la journée.

Dans un esprit d'équité, il serait souhaitable que ce ne soit pas toujours les mêmes qui prennent leur voiture.

II - EN CE QUI CONCERNE LES TRANSPORTS COURTS DANS LE DEPARTEMENT.

En ce qui concerne les sorties avec un faible kilométrage, un forfait pourra être calculé.

Le conducteur demande 0,08 € par km et par personne.

Exemple de situation : Pour une sortie de 20 km A/R, le coût par personne sera de $0,08 \text{ €} \times 20 = 1,60\text{€}$

Dijon le 08/09/2025

Evelyne Foussier, présidente du club alpin de Dijon



Club alpin français Dijon

5 rue Caporal Broissant - 21000 DIJON

Tél. 03 80 43 86 02